

GUIDE TECHNIQUE AFFECTATION POST 3^{ÈME} N° 2 MODALITÉS D'AFFECTATION EN SECONDE GT

Zone géographique

Chaque élève est rattaché à une seule zone géographique qui comporte un ou plusieurs lycées de secteur. Cette zone géographique correspond au lieu d'habitation et non pas au collège d'origine. Le ou les lycées de secteur sont automatiquement identifiés lors de la saisie des vœux sur le service en ligne Affectation : la famille connaît automatiquement son ou ses lycées de secteur, à partir de l'adresse de résidence de l'élève.

Vœu générique de 2^{nde} générale et technologique

Chaque lycée général et technologique dispose d'un code vœu générique de 2^{nde} générale et technologique.

Si la zone géographique comporte plusieurs lycées de secteur, la famille saisira obligatoirement au moins 2 vœux génériques de 2^{nde} GT.

Les vœux spécifiques de 2^{nde} GT

- La règle de secteur ne s'applique pas lorsqu'un élève souhaite suivre :
 - un enseignement LSF (langue des signes française) ;
 - une classe de seconde spécifique Hôtellerie ;
 - les sections européennes Allemand, Espagnol, Italien, Néerlandais et section Langues orientales (pas de priorité aux élèves scolarisés en section européenne de collège) ;
 - une 2^{nde} GT à l'EREA Antoine de Saint Exupéry de Berck (après affectation prioritaire des élèves du champ du handicap avec troubles moteurs).
 - une 2^{nde} GT en établissement agricole.



Nouveau : L'expérimentation menée dans le cadre de la valorisation des séries STI2D et STL concernent les établissements suivants :

- Lycée César Baggio (Lille)
- Lycée Jean Prouvé (Lille)
- Lycée Gustave Eiffel (Armentières)
- Lycée Blaise Pascal (Longuenesse)
- Lycée Léonard de Vinci (Calais)

Un code vœu spécifique à chaque établissement permet la saisie de la demande pour une 2^{nde} GT avec options technologiques (SI-CIT ou SL-Biotech). La formation est identifiée sur le Service en ligne affectation, les familles peuvent ainsi saisir leurs demandes en ligne.

Les élèves formulant le vœu bénéficieront d'une affectation prioritaire leur permettant d'être affectés dans la formation demandée, qu'ils soient du secteur ou pas.

- Les 2^{ndes} GT avec un recrutement par commission en établissement

La présence du vœu dans AFFELNET est obligatoire.

Les listes des élèves retenus doivent être transmises par les établissements qui effectuent le recrutement, au plus tard le **1^{er} juin 2023**, à la DSDEN du département de l'établissement demandé, à l'aide du bordereau (annexe 1 : [Bordereau commissions de pré-affectation en établissement](#)).

- 2^{nde} GT Enseignement Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre aux lycées Pasteur (Lille) et Corot (Douai) : une commission associant le conservatoire classe les candidatures.
- 2^{nde} GT Enseignement Création et culture design à l'ESAAT (Roubaix) et au lycée Auguste Béhal (Lens).
Le recrutement s'effectue par une commission de pré-affectation sur dossier. Un dossier spécifique est à retirer auprès de l'établissement d'accueil.
- La 2^{nde} GT "**Réussite**" du lycée Fénelon (Cambrai) : Cette formation recrute avec une procédure particulière, il convient de consulter l'établissement.
- La 2^{nde} GT "**Passerelle**" du lycée Baggio (Lille) : Cette formation recrute avec une procédure particulière, il convient de consulter l'établissement.
- **Sections sportives**
La liste des élèves retenus est arrêtée par une commission de recrutement. Elle se décline en deux listes distinctes hiérarchisées : l'une avec les **élèves du secteur**, l'autre avec **ceux hors secteur**. Les établissements d'accueil veilleront à classer les candidatures retenues et à communiquer ce classement aux familles, en leur précisant que la participation à d'éventuelles épreuves de recrutement ainsi que l'inscription sur les listes transmises ne donnent pas droit à admission définitive dans le dispositif. Ces listes des élèves classés autorisés à intégrer la ou les sections sportives sont transmises aux DSDEN.

Principe d'affectation

- Saisie du code vœu spécifique de 2^{nde} section sportive de l'établissement.
- Les **élèves du secteur** retenus par la commission intègrent de droit la section sportive.
- Les **élèves hors secteur** retenus par la commission intègrent dans la limite du contingent (de 8, 16 ou 20) ou s'ils sont classés au-delà de la capacité dédiée aux sections sportives sous réserve qu'il reste des places disponibles après accueil de tous les élèves du secteur.

Les sportifs de haut niveau relèvent d'une autre procédure décrite dans le [guide technique 6 Modalités d'affectation des sportifs de haut niveau et assimilés](#).

- **Sections internationales et sections binationales (Abibac, Bachibac, Esabac)**
L'évaluation du niveau de langue et de la motivation s'appuie sur un dossier conformément à la note de service du 14 février 2011 (BO du 17 mars 2011).
Les proviseurs des lycées d'accueil fourniront les documents nécessaires aux candidatures.
2^{nde} Abibac aux lycées : Jean-Baptiste Corot (Douai), Auguste Angellier (Dunkerque), Faidherbe (Lille), Watteau (Valenciennes), Fernand Darchicourt (Hénin Beaumont), Gambetta Carnot (Arras)
2^{nde} Bachibac aux lycées : Marguerite de Flandre (Gondecourt), Gambetta (Tourcoing), Montebello (Lille), Mousseron (Denain), Louis Blaringhem (Béthune), Fernand Darchicourt (Hénin Beaumont)
2^{nde} Esabac aux lycées : Albert Châtelet (Douai), Marguerite de Flandre (Gondecourt)

2nde Internationale section Britannique : Henri Wallon (Valenciennes), Montebello (Lille), Mariette (Boulogne-sur-Mer), Robespierre (Arras)

2nde internationale Arabe au Lycée Faidherbe (Lille)

2nde internationale Espagnol au Lycée Montebello (Lille), Diderot (Carvin)

2nde internationale Italien au Lycée Montebello (Lille)

- **Nouveau** : **5^{ème} année secondaire (S5)** correspondant à l'année de seconde générale et technologique à l'Ecole Européenne de Lille Métropole (Lille) : Les élèves accèdent à l'EELM suivant un ordre de priorités établi conjointement par le Secrétariat Général des Écoles Européennes, le Rectorat de Lille et les collectivités territoriales françaises. Le dossier spécifique est à retirer auprès de l'établissement d'accueil.
- **2nde GT ULIS** :
 - Lycée de l'Europe (Dunkerque)
 - Lycée Raymond Queneau (Villeneuve d'Ascq)
 - Lycée Paul Hazard (Armentières en réseau avec le LPO Eiffel Armentières)
 - Lycée du Hainaut (Valenciennes)

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission de pré-affectation, pilotée par l'IEN-IO du secteur et l'IEN-ASH. Le dossier spécifique est à retirer auprès de l'établissement d'accueil.